

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite_034_B-11-chem | Réformes juridiques. Item](#)
[Pour pouvoir placer une personne insensée dans les endroits à ce destinés, il est nécessaire :](#)

Pour pouvoir placer une personne insensée dans les endroits à ce destinés, il est nécessaire :

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0178

SourceBoite_034_B-11-chem | Réformes juridiques.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Joly de Fleury, Guillaume-François-Louis](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Par pouvoir plaquer 1 ressource insensée
dans les endroits à la hâte, il est reconnu:

que 1. 1 des motifs s'adresse au juge de
 domicile et lui expose les motifs qui le déter-
 minent à faire accumuler les dits motifs dans
 lui.

Le juge dressera procès verbal de sa compo-
 sition et dira des dits motifs, ainsi qu'il verra

Il ordonnera ensuite la in: la de l'insensé
 par médecin et chirurgiens le quel en ^{d'ailleurs} ~~il~~
 rend leur rapport et se déposera au greffe

Après quoi le juge a rendu par les dits
 e' insensé, e' interrogés et en dressera procès
 verbal.



Si l'insensé n'a point de parent ou qu'ils
 négligent de pourvoir à sa sûreté, alors
 le Roi ou l'État se fera sur la tête d'un

re l'initiative tranquille et l'intérêt
public sans préjudice au commerce et des
intérêts.

quod si hoc est sic et si ut videtur, et
est necessarium ad hoc ut in hoc
copie sur papier c/w de la dite procédure

D'après l'examen de laquelle, M. le P.
g. de l'ère 1780, et y a lieu pour
l'instance être de tenu d'1 mois de force
et y être conduit aux dépens de 10 /month.

à l'acte non est, il
forme de vol, et du cent
1780.

de F. 1235.

fol. 157